

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28/10/2024**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :

**22/10/2024**

**Présents :** Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS.

**Absents excusés :** Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Procurations :** Vincent POURCEL à Fabienne SALESSES, Samuel TOURNIER à Véronique JALRAN.

**Secrétaire de Séance :** Stéphanie GILHODES-LHERM.

**Maîtrise d'œuvre opération "cœur de village"**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Vu l' Article L1111-1 et suivants du code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal 2024,

Vu la délibération 20240203 du 19 février 2024 portant sur le plan de financement de l'opération Cœur de Village,

Considérant le sinistre survenu le 17/08/2024 sur la salle des fêtes de Maleville,

Madame le Maire rappelle que le plan de financement initial portait sur les travaux de la phase 1 du cahier des charges établi par Margaux Dégat comprenant les abords de l'école, de la salle des fêtes, le parc et la rue principale pour un montant HT de ..... 598 400 €

Toutefois, il convient de modifier la programmation de ces travaux au vu du chantier de reconstruction de la salle des fêtes à venir. Il est ainsi proposé de différer les travaux portant sur les abords de la salle des fêtes ainsi que ceux de la rue principale.

Le nouveau devis pour cette phase 1 s'élève en HT à ..... 399 900 €

La phase 2 a été chiffrée pour le travail d'esquisse et avant-projet sommaire du carrefour de l'école à la place de l'Eglise pour un montant HT de : ..... 313 900 €

La phase 3 a été chiffrée pour le travail d'esquisse et avant-projet sommaire pour les bourgs ancien de Maleville, du Mauron, de Lalo et d'Artigues pour un montant HT de : ..... 167 470 €

Madame le Maire propose de se prononcer sur cette opération pour la phase 1 en totalité (étude, maîtrise d'œuvre et travaux) et qu'il serait intéressant de maintenir l'étude sur l'ensemble du bourg depuis le carrefour de l'école jusqu'à l'Eglise de Maleville ainsi que pour les autres bourgs afin de conserver une cohérence en vue des phases à venir.

*Acte rendu exécutoire après publication et  
dépôt en Sous-Préfecture du .....*

Mme Margaux Dégat – Paysagiste conceptrice a réalisé un mémoire technique qui définit l'organisation des différentes phases de la mission qui pourront s'étaler sur 2 exercices et se décomposent, pour la tranche ferme, comme suit :

- Phase 1 - schéma d'aménagement et de développement durable de la commune,
- Phase 2 Aménagement de phase 1 + option parc communal.

Le commencement de la Direction de l'Exécution des Travaux (DET) est programmé pour le mois de juin 2025 et estimée à une durée de 5 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'engager les travaux de la phase 1, évalués à HT ..... 399 900.00 €
- de retenir Mme Margaux Dégat – Paysagiste conceptrice pour la maîtrise d'œuvre pour un montant HT de  
Phase 1 (maîtrise d'œuvre complète) ..... 25 993.50 €  
Phase 2 (esquisse et avant-projet) ..... 2 260.08 €  
Phase 3 (esquisse et avant-projet) ..... 1 205.78 €  
soit un total de ..... 29 459.36 €
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès des différentes institutions sur la base du plan de financement ci-dessous :

Montant total des travaux HT de ..... **429 359,00 €**  
avec les financements prévisionnels suivants :

DETR	25 %	107 339.75 €
Département	20 %	85 871.80 €
PETR	15 %	64 403.85
MAIRIE autofinancement	40 %	<u>171 743.60 €</u>
		<u>429 359,00 €</u>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES**

